

**Mairie de Bouessay****Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal  
Lundi 25 mai 2020****INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL : SUITE AUX ELECTIONS DU 15/03/2020**

**PIECES JOINTES** : CHARTE ELU LOCAL, PV ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS, PROCLAMATION ET TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL ET COMMUNAUTAIRE.  
LES PV ONT ETE TRANSMIS VIA LA PLATEFORME « DEMARCHES SIMPLIFIEES » LE 26/05/2020.

**Objet : Séance huis-clos.****Délibération n°250520-01**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18,  
Vu la circulaire du 15 mai 2020 relative à l'installation de l'organe délibérant des communes et EPCI à fiscalité propre à la suite des élections du 15 mars 2020 ;  
Vu les consignes en matière de santé publique destinées à assurer efficacement cette lutte et notamment la distanciation physique ;  
Considérant l'espace insuffisant de la salle du conseil municipal pour accueillir le public dans des conditions satisfaisantes ;  
Considérant l'impossibilité technique pour la mairie de Bouessay de retransmettre en direct les débats ;  
M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos.  
M. le Maire soumet le huis clos au vote.  
Le conseil municipal décide, à l'unanimité que cette réunion se réunit à huis-clos.

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints.****Délibération n°250520-02**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;  
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;  
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;  
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.  
Considérant qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de trois adjoints ;  
Au vu de ces éléments,  
Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,  
Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions :

- D'approuver le maintien de trois postes d'adjoints au maire.

**DIVERS :**

- Point sur l'organisation pendant le confinement et la réouverture de l'école du 18/05/2020.
- Information d'un projet d'achat de machine à laver pour l'école ;
- Point sur le prochain bulletin municipal, Mme Dupont se joint à la commission information. (en attendant l'installation des prochaines commissions municipales qui seront décidées le 08 juin prochain).
- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 08/06/2020 à 20h30

FIN 21H20.